

# Pour un réformisme exigeant, combatif, résolu

Congrès de l'UNSA-Education au Mans

Pierre RAFFESTIN

L'UNSA-Éducation a tenu son congrès triennal, fin mai 2004 au MANS. Le SNPDEN qui représente 8,5 % de la Fédération, y était représenté par une délégation de 15 membres.

**Le congrès a eu à examiner et à se prononcer sur le rapport d'activité du secrétaire général P. Gonthier.** Le rapport a été approuvé par 89,65 % des mandats exprimés, ce qui constitue une reconnaissance de l'action conduite, notamment lors des derniers mois sur les retraites, la décentralisation et la laïcité...

Le SNPDEN a approuvé le rapport d'activité par 78,65 % des mandats, contre 7,6 % et 13,75 % d'abstentions. Ce vote est la traduction de la consultation à laquelle les adhérents du SNPDEN avaient été conviés en avril - mai 2004. Dans le prolongement de ce vote, le Conseil Fédéral National (CFN) a réélu, à l'unanimité, P. Gonthier au poste de Secrétaire Général de l'UNSA-Éducation, pour les trois années à venir.

**Deuxième acte décisif du congrès: l'adoption de la Résolution générale qui fixe l'orientation de la Fédération et les mandats à mettre en œuvre pour la période à venir.**

La résolution générale a fait l'objet d'une élaboration, étalée dans le temps (octobre 2003- mai 2004), associant les syndicats nationaux et les sections régionales. Le SNPDEN a été partie prenante de la commission de résolution générale et y a fait prendre en compte ses propositions: la construction européenne et la mondialisation, le rôle régalién de l'État en matière d'éducation, la seconde phase de la décentralisation et l'autonomie des établissements, la réforme du LMD et la nécessaire prise en compte des étudiants des classes post-bac de nos lycées. (Cf. Rapport d'activité pour le congrès de Toulon. *Direction* n° 116 p. 35)

Lors du congrès, des orientations ont été précisées, notamment la fixation de l'obligation scolaire à 3 ans pour laquelle le SNPDEN a émis un vote favorable. Un texte de synthèse entre SNPDEN et A et I, intitulé « Un système éducatif mieux administré », a été intégré à la résolution générale. Ce texte préserve l'unicité de la responsabilité du chef d'établissement à la tête de l'EPLE ce qui est notre position fondamentale.

D'autres débats ont laissé le SNPDEN sur la réserve car ils méritaient des développements plus approfondis: le pilotage de la recherche et la « liberté intellectuelle des chercheurs », la mise en œuvre de la décentralisation dont le transfert des TOS,

aussi préoccupant soit-il, occulte la discussion de fond sur la nouvelle répartition des missions et prérogatives entre l'État et les collectivités territoriales.

La Résolution Générale a été adoptée par 97,09 % des mandats exprimés, le SNPDEN ayant porté 92,40 % de ses mandats pour son adoption. **En sus de l'approbation du rapport d'activité et de l'adoption de la résolution générale, le Congrès a défini un cadre d'orientation appelé à situer l'UNSA-Éducation dans le paysage syndical français.**

D'abord elle s'est réaffirmée comme branche professionnelle de l'UNSA pour les métiers de l'éducation, de la culture et de la recherche. Elle a précisé son ancrage international, par sa participation à l'Internationale de l'Éducation (IE) et à la Confédération européenne des Syndicats (CES). Le congrès a été très attentif à l'intervention de VAN LEUWEN, secrétaire général de l'IE. Il a particulièrement été sensible à la participation des responsables des deux syndicats enseignants en prise directe avec la situation dramatique du Proche Orient: le GUPT palestinien et l'ITU d'Israël.

**Bien évidemment, la laïcité a été à la une de ce congrès.** Occasion privilégiée pour le SNPDEN de vérifier si besoin en était, la justesse de son orientation. Le constat est sans appel, la loi du 15 mars 2004 suscite une adhésion quasi unanime, nonobstant quelques « réticences inavouables » sans doute réhibitives.

**Quel chemin parcouru en un an!**

Cette reconnaissance de l'exigence laïque a trouvé une concrétisation éclatante avec l'intervention brillante et passionnée de Fedala Amara justement ovationnée.

Dans un autre ordre d'idée, pour l'avenir, nous avons à approfondir une question que le congrès a jugée insuffisamment prise en compte par la fédération: le développement outrancier de la précarité dans la fonction publique.

**La discussion à venir sur une nouvelle loi d'orientation pour l'école doit retenir toute notre attention.** Le cheminement confus de son élaboration est de nature à nous inquiéter. Patrick Gonthier a réaffirmé l'attachement de l'UNSA-Éducation à la loi JOSPIN de 1989 qui « ne souffre pas de surcroît d'utopie mais de déficit d'application » et notre volonté de nous opposer à la dislocation du collège « unique pour tous » qui serait programmée avec l'assentiment de la FSU. Le SNPDEN se reconnaît dans cette orientation.

**En conclusion, un congrès où la place du SNPDEN a été reconnue et appréciée.**

Notre mobilisation de résistance professionnelle que Ph. Guittet a présentée au congrès, nous inscrit dans une démarche authentiquement syndicale, ce qui n'est pas sans surprendre certains de nos partenaires. Il n'en reste pas moins que notre Fédération reste fragile, à l'image de l'ensemble du syndicalisme français. Elle a besoin d'un renforcement de la syndicalisation, du militantisme de tous les adhérents. Elle doit s'engager dans le soutien à son union, l'UNSA, pour qu'elle obtienne des responsables politiques et des juridictions administratives sa reconnaissance comme organisation syndicale représentative. Il convient que les responsables académiques et départementaux du SNPDEN s'impliquent dans les instances locales de l'UNSA. Notre syndicalisme « Personnel de Direction » a tout à y gagner.

